



De l'utilité des robots-conseillers

Tout conseil financier, qu'il vienne d'un humain ou d'un robot, doit s'appuyer sur une connaissance de votre profil d'investisseur, en termes notamment **d'objectifs, d'appétence au risque et de préférences d'investissement**. Les propositions d'investissement qui vous sont recommandées doivent ainsi être adaptées à ces paramètres.



Un robot-conseiller, c'est quoi ?

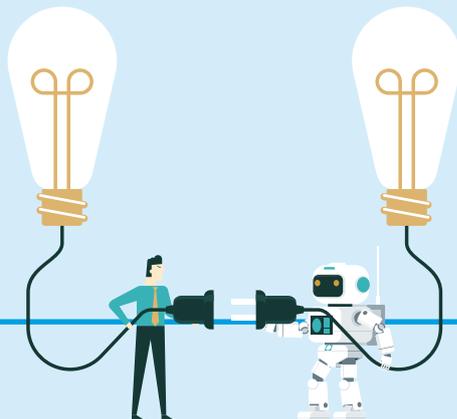
Ce sont des outils qui permettent **d'automatiser le rééquilibrage des actifs en portefeuille**, c'est-à-dire d'ajuster la composition de celui-ci pour l'aligner avec la stratégie définie en amont.

On distingue deux types de robots-conseillers :

Robot-conseiller totalement automatisé

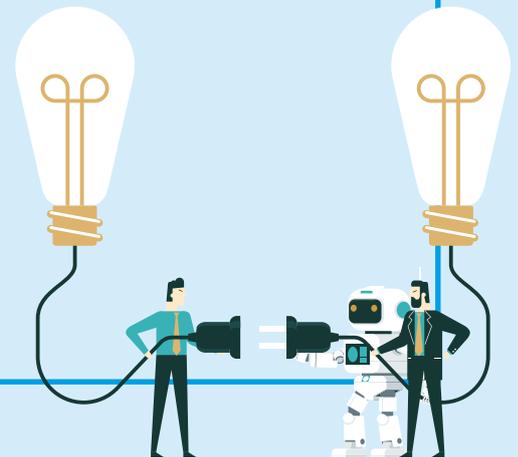
Les recommandations de la machine sont systématiquement appliquées, ce qui permet **d'éviter de nombreux biais¹**, tels que :

- **les biais de familiarité**, c'est-à-dire la tendance à privilégier les actifs que vous connaissez le mieux
- de trop nombreuses **transactions**
- des **comportements de panique** conduisant à des choix irrationnels dans les marchés fortement baissiers



Approche mixte robot/intervention humaine

- le robot-conseiller vous envoie des **alertes** lorsque l'allocation du portefeuille **dévie trop de la stratégie** définie en fonction de vos objectifs
- il vous appartient de **suivre ou non ces recommandations**



2

4 raisons d'utiliser un robot-conseiller



* La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.

a Attention accrue au portefeuille

Nous avons remarqué que les épargnants ont une certaine propension à négliger leur portefeuille et les alertes envoyées par le robot contribuent à ce titre à y remédier. Le nombre de connexions à l'espace de gestion de compte en ligne a **augmenté de près de 40%** à la suite de ces alertes, et ceci même après la période de souscription au service de robot-conseiller.

b Fréquence de rééquilibrage du portefeuille

Les robots favorisent un **rééquilibrage systématique** des actifs vers l'objectif défini. Cette pratique est **rarement utilisée par les particuliers mais courante chez les investisseurs institutionnels** et elle contribue significativement à leur performance. Par exemple, vous pourriez en bénéficier en augmentant, à la suite des alertes du robot, votre exposition à des actifs risqués lorsque la rentabilité anticipée des actions est attrayante.

c Prise de risque supérieure et meilleure diversification* du portefeuille

Les épargnants ont tendance² à **investir davantage en actions** après avoir souscrit à un service de robot-conseiller et à mieux diversifier leurs placements.

d Potentiel de performance accru

Celui-ci est estimé autour de +2% par an³ et **l'effet de rééquilibrage y contribue pour moitié.**

3

Un outil adapté à tous, tout le temps ?

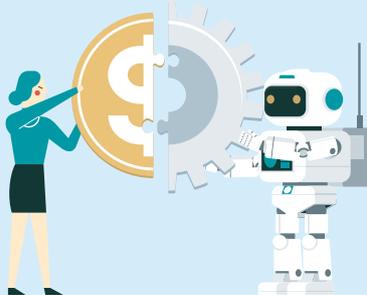


Selon nos observations, les **caractéristiques socio-démographiques des épargnants (âge, genre, revenus, etc.) ont un faible impact sur leur comportement** lorsqu'ils ont recours à un robot-conseiller.

En revanche, l'impact des **conditions de marché est beaucoup plus significatif**. En moyenne, la probabilité de rééquilibrer son portefeuille à la suite d'une alerte est **divisée par plus de deux dans les phases de marché baissier** par rapport aux autres phases de marché.

4

Robot ou intervention humaine, que privilégier ?



Nos observations mettent en évidence les avantages d'un **modèle mixte, dans lequel la machine et l'humain collaborent** :

- L'intervention humaine est particulièrement importante pour guider les épargnants **dans les périodes de turbulences sur les marchés**, durant lesquelles la réticence à l'utilisation d'un robot est la plus forte.
- L'intervention humaine est également très utile pour **accompagner les recommandations de la machine**.

Beaucoup d'épargnants, notamment ceux qui font preuve d'une réticence aux algorithmes, hésitent en effet à totalement déléguer leurs décisions d'investissement à une machine. **Laisser les humains et les robots interagir est ainsi une bonne manière d'instaurer la confiance.**

5

Les robots-conseillers peuvent-ils avoir une utilité plus large ?



Oui et plus particulièrement dans deux domaines :

a Education

Les services de conseil robotisé peuvent largement contribuer au **développement de l'éducation financière**, à travers l'accompagnement qu'ils proposent dans les différentes phases de marché.

b Correction des inégalités

Les individus les plus riches sont davantage enclins à investir en actions, ce qui favorise leur dynamique d'accumulation de richesse à long terme et donc le creusement des inégalités. En corrigeant cette différence de comportement, **les robots-conseillers bénéficient plus largement aux épargnants les moins au fait des mécanismes de fonctionnement des marchés⁴**, et par conséquent les moins susceptibles de générer de la performance sans appui extérieur.

Sources et lexique

1. <https://research-center.amundi.com/article/behavioural-biases-among-retail-and-institutional-investors>
2. <https://research-center.amundi.com/files/nuxeo/dl/bda3c933-8cba-4b6a-ac93-dbcf8f9fade9?inline=>
3. **Estimation nette de frais observée pendant la période 2016-2021 de l'étude** Bianchi M. and M. Brière, "Human-Robot Interactions in Investment Decisions", Management Science, 2024.
4. <https://research-center.amundi.com/article/augmenting-investment-decisions-robo-advice>



INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un OPC.

Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : décembre 2024.

Amundi Asset Management Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.